



Païement direct pension alimentaire

Par **Pitch3354**, le **29/06/2021** à **20:50**

Bonjour, je souhaiterais faire annuler un païement direct pour une pension alimentaire.

Ce païement direct a commencé en juin 2013, à l'époque j'étais en déplacement professionnel et je n'ai pas pu versé la première pension, malgré les documents que j'ai fourni, ils m'ont saisi mon salaire.

Quelle procédure puis-je entamer pour annuler cette saisie sur salaire.

Merci.

Par **Marck_ESP**, le **30/06/2021** à **13:47**

Bonjour

La demande de *païement direct* prend fin lorsque l'huissier du [créancier](#) en [notifie](#) au tiers la [mainlevée](#) par lettre recommandée.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F998>

Vous ne pouvez pas annuler tant qu'une dette existe.

Si vous êtes à jour, c'est au bénéficiaire de la pension de donner instruction à son huissier.

Si vous estimez que cette pension n'est plus à payer, il faut saisir le J.A.F.